



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 11 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : jeudi 5 octobre 2017

Secrétaire de séance : Madame Apolline ARQUIER

L'An deux mil dix-sept, le onze octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (28) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Eric DOCQUIER, Madame Anne VERISSIMO, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, M. Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (5) Madame Ghislaine HOUEL (pouvoir donné à M. Gérard VANLERBERGHE), Monsieur Jimmy COUPE (pouvoir donné à M. Alain RIME), Monsieur Christophe MARECAUX, Monsieur Samuel DEVOYE (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Régis VALOUR.

1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2018

Vu en commission générale lundi 2 octobre 2017.

Rapport de Monsieur Alain RIME, premier adjoint au maire chargé du budget, des finances, du contrôle de gestion, de la coopération territoriale et de la démocratie participative

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (ROB) est venu compléter la loi.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les nouvelles dispositions imposent désormais à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- la structure et la gestion de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsi que la durée effective du temps de travail dans la commune.

Le ROB donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET


Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille



Neuville-en-Ferrain
BUDGET 2018 - DOB



- ✓ **I - Le cadre du Débat d'orientation budgétaire**
- ✓ **II - Le calendrier prévisionnel de préparation budgétaire**
- ✓ **III - Quelques indicateurs macroéconomiques**
- ✓ **IV – Les dotations**
 - ✓ IV-i – Le maintien envisagé des dotations
 - ✓ IV-ii – La perte cumulée de DGF 2014-2017 et l'estimation 2018
- ✓ **V - La section de fonctionnement**
 - ✓ V-i – L'évolution des dépenses et recettes de la commune
 - ✓ V-ii – L'évolution des recettes
 - ✓ V-iii – L'évolution des produits fiscaux
 - ✓ V-iv – L'évolution des dépenses
 - ✓ V-v – Les frais de personnel
 - ✓ V-vi – La perspective pour 2018
- ✓ **VI - La section d'investissement**
 - ✓ VI-i – La poursuite du PPI instauré en 2017
 - ✓ VI-ii – La typologie de l'encours de la dette
 - ✓ VI-iii – L'évolution de l'endettement
 - ✓ VI-iv – La dette par habitant
 - ✓ VI-v – La capacité de désendettement
- ✓ **VII - Synthèse des orientations proposées**



I - Le cadre du Débat d'orientation budgétaire

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux communes de 3 500 habitants et plus l'organisation d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 de la loi NOTRe promulguée en 2015, complétée par le décret N° 2016-841 de juin 2016 ont précisé la forme et le contenu de ce débat. Ainsi, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette doit être présenté. De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comprend également des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, et à la durée effective du travail.

- Phase préalable et indispensable au vote du budget primitif 2018 qui interviendra le 7 décembre 2017.
- La présentation de ce rapport donne lieu à débat, dont il sera pris acte dans une délibération spécifique.



II - Le calendrier prévisionnel de préparation budgétaire

- ✓ Rencontres avec les services entre le 4 et le 18 septembre 2017.
- ✓ Réunion de la première commission le 2 octobre 2017.
- ✓ Présentation des orientations lors du débat en Conseil du 11 octobre 2017.
- ✓ Séminaire des élus du groupe majoritaire les 6 et 7 novembre 2017.
- ✓ Arbitrage des subventions aux associations en séminaire les 13 et 14 novembre 2017.
- ✓ Présentation du projet de BP 2018 en groupe majoritaire le 20 novembre 2017.
- ✓ Commission spéciale budget le 27 novembre 2017.
- ✓ Adoption du BP 2018 lors du conseil du 7 décembre 2017.



III – Quelques indicateurs macroéconomiques

Le projet de loi de finances pour 2018 a été présenté le 27 septembre au conseil des Ministres. Il devrait être discuté mi-octobre, le vote en première lecture devant intervenir le 24 octobre. Le texte devrait être adopté définitivement au plus tard le 22 décembre 2017.

- ✓ Nouveau président, nouveau gouvernement et nouvelles orientations.
- ✓ Audit de la Cour des Comptes en juin 2017 : trajectoire financière insincère (sous-budgétisation)
- ✓ Trajectoire 2018-2022 :
 - 5 points de réduction de la dette publique
 - 3 points de réduction des dépenses publiques
 - 1 point de réduction des prélèvements obligatoires



III – Quelques indicateurs macroéconomiques (suite)

- ✓ Les indicateurs du Projet de Loi de Finances 2018 :
- augmentation de la croissance : + 1,7% pour 2017 et 2018 (+1,1% en 2016)
 - Augmentation de l'inflation (0,2% en 2016, 1% en 2017, 1,1% en 2018)
 - Un déficit public de 2,9% en 2017 et de 2,6% en 2018
 - La dépense publique en baisse de 0,7 point du PIB en 2018 (+ 0,5% en volume)
 - Stabilité de la dette
 - Diminution de 0,3 % des prélèvements obligatoires
 - Diminution des impôts de 10 Milliards (ménages : 6, entreprises : 4)
 - Suppression de 1 600 postes dans la fonction publique d'Etat en 2018 (objectif de - 120 000 postes en cinq ans sur l'ensemble des fonctions publiques)



IV-i – Le maintien des dotations

- ✓ Maintien envisagé de la DGF (+ 0,4% de l'enveloppe globale).
- ✓ Plafond de progression des dépenses de fonctionnement de 1,2% par an hors inflation jusque 2022.
- ✓ Contrats de mandature avec 319 collectivités locales.
- ✓ Réduction de 13 milliards des dépenses des collectivités locales jusqu'en 2022 (soit 39 milliards d'euros en cumulé).
- ✓ Dès 2019, mise en place d'un dispositif bonus-malus lié au respect des contrats de mandature.
- ✓ Encadrement du ratio de la capacité de désendettement (<12ans).
- ✓ Maintien des subventions d'investissement de l'Etat à hauteur de 1,8 milliards d'euros (DSIL, DETR).



IV-ii – L'évolution des dotations
Perte cumulée de DGF 2014-2017 et prévision 2018

	2014	2015	2016	2017
Pertes de DGF (€)	-79 040,00	-79 040,00	-79 040,00	-79 040,00
		-259 625,00	-259 625,00	-259 625,00
			-257 570,00	-257 570,00
				-169 367,00
TOTAL ANNUEL	-79 040,00	-338 665,00	-596 235,00	-765 602,00
TOTAL CUMULE	-79 040,00	-417 705,00	-1 013 940,00	-1 779 542,00

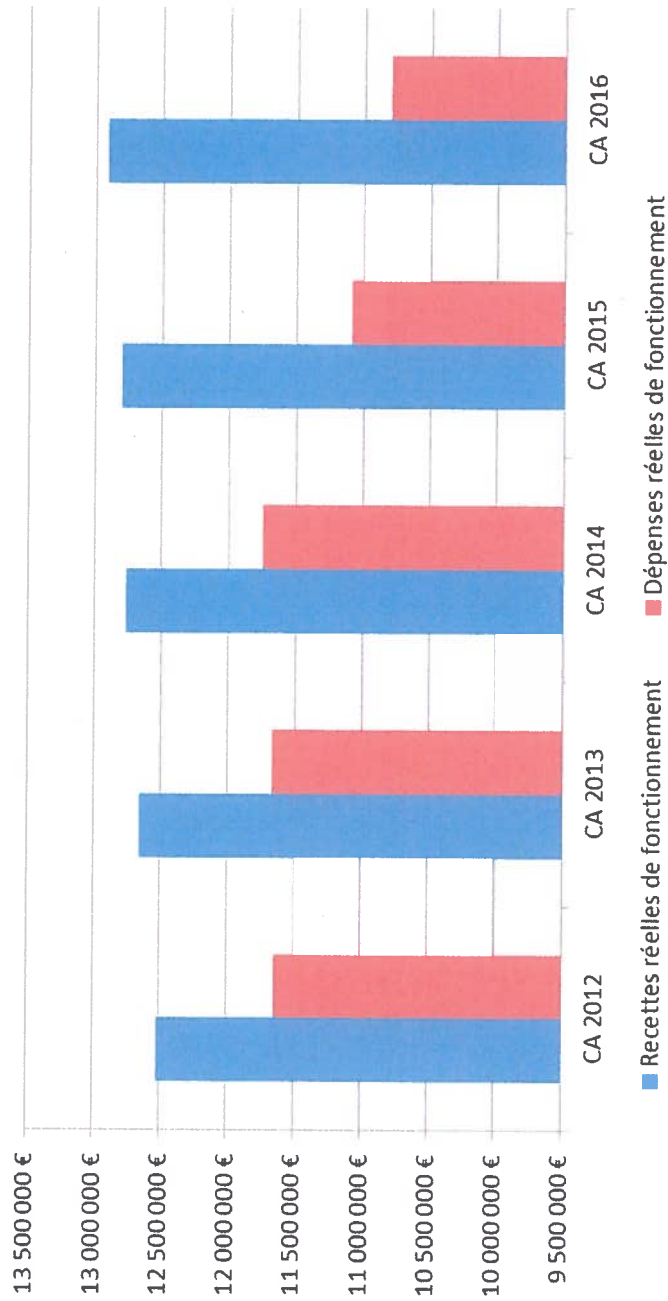
✓ Pour 2018, pas de nouvelle Contribution au Redressement des Comptes Publics avec l'hypothèse du maintien d'un écrêtement identique à celui de 2017, soit un montant espéré de 194 000€.



Neuville-en-Ferrain
BUDGET 2018 - DOB

V - La section de fonctionnement

V-i - L'évolution des dépenses et des recettes de la commune



Neuville-en-Ferrain
BUDGET 2018 - DOB



V-ii – L'évolution des recettes

- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité directe locale.
- ✓ La revalorisation forfaitaire cadastrale, traditionnellement fixée au cours de l'examen du PLF, cumulée à l'augmentation physique des bases estimées à 1 % et de nouvelles recettes fiscales liées à l'ouverture de la ZAC du petit Menin en 2017 estimées à 300 000 €.
- ✓ L'exonération de la taxe d'habitation normalement compensée par l'Etat par le biais du dégrèvement.
- ✓ Une baisse de la Dotation globale de fonctionnement liée à l'écrêtement.
- ✓ L'absence d'excédent de fonctionnement à reprendre au BP 2018 dans l'attente du vote du compte administratif 2017.
- ✓ L'hypothèse d'un maintien du produit perçu au titre du FPIC en 2017, soit 133 357 euros.
- ✓ L'instauration d'un FCTVA en fonctionnement sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.
- ✓ Des tarifs qui évolueront en fonction du « panier du Maire ».



V - La section de fonctionnement

V-iii – L'évolution des produits fiscaux

PREMIERE ESTIMATION DES BASES ET PRODUITS FISCAUX POUR 2018
HYPOTHESE DE TRAVAIL SANS HAUSSE DES TAUX (base état 1259)

TAXES	TAUX	PRODUIT ATTENDU 2016	PRODUIT ATTENDU 2017	PREVISION 2018	EVOLUTION EN VALEUR ABSOLUE
-------	------	----------------------	----------------------	----------------	-----------------------------

Hypothèse d'une augmentation des bases de 1% en 2018 avec la ZAC du Petit Menin

TAXE D'HABITATION	22,66%	1 634 692	1 595 037	1 610 987	15 950
TAXE FONCIERE / PROPRIETES BATIES	35,74%	3 727 682	3 824 537	3 862 782	38 245
+ZAC DU PETIT MENIN	35,74%	0	0	300 000	300 000
TAXE FONCIERE / PROPR. NON-BATIES	48,38%	14 272	14 272	14 414	142
		5 376 646	5 433 846	5 788 183	354 337



V - La section de fonctionnement

V-iv – L'évolution des dépenses

- ✓ Contenir l'augmentation de la masse salariale due notamment aux évolutions réglementaires (PPCR et point d'indice) en limitant le remplacement des départs en retraite et en favorisant les redéploiements internes.
- ✓ Poursuivre le recours à l'apprentissage et aux contrats d'insertion, notamment des personnels handicapés.
- ✓ Volonté de procéder à un examen ligne à ligne des propositions de dépenses de fonctionnement pour traquer toutes les économies possibles.
- ✓ Poursuivre la mutualisation des moyens et la constitution de groupements de commandes pour réaliser des économies d'échelle dans le cadre des procédures d'achat public (électricité, copieurs, téléphonie, ...) mutualisation avec Tourcoing concernant l'instruction des ADS, la restauration scolaire et désormais le RAM, recours à l'archiviste du Centre de gestion.

.../...



V - La section de fonctionnement

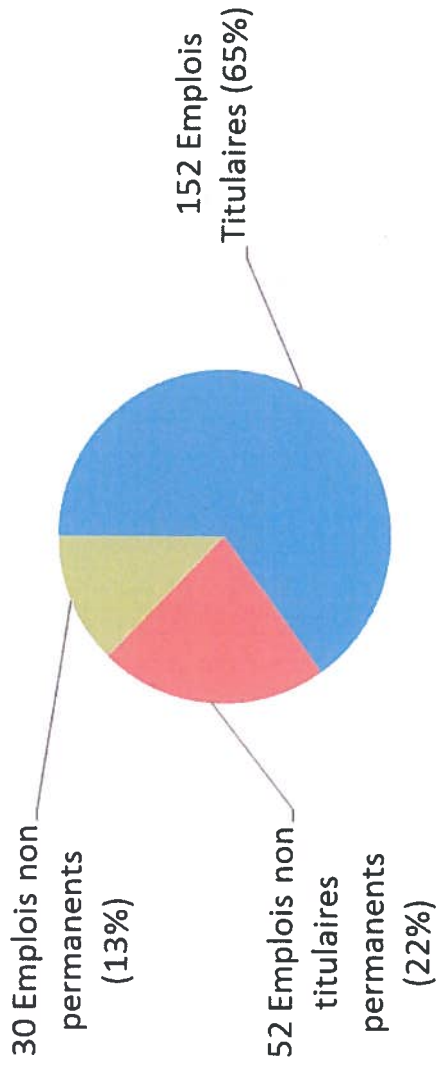
V-iv – L'évolution des dépenses (suite)

- ✓ Un effort demandé aux services de réduction des dépenses de 1% des charges à caractère général.
- ✓ Volonté de maintenir les crédits de subvention aux associations
- ✓ L'incertitude de la pénalité SRU estimée à 170 000€ malgré des actions en faveur du logement social (moins-value de cession en 2016).
- ✓ Une réduction des intérêts de la dette.



V-v – Les frais de personnel

Structure des effectifs



Au 31/12/2016 (données du compte administratif)	Nombre de postes pourvus			
Titulaires	152			
Non titulaires permanents	52			
Emplois non permanents	30			
Total	234			

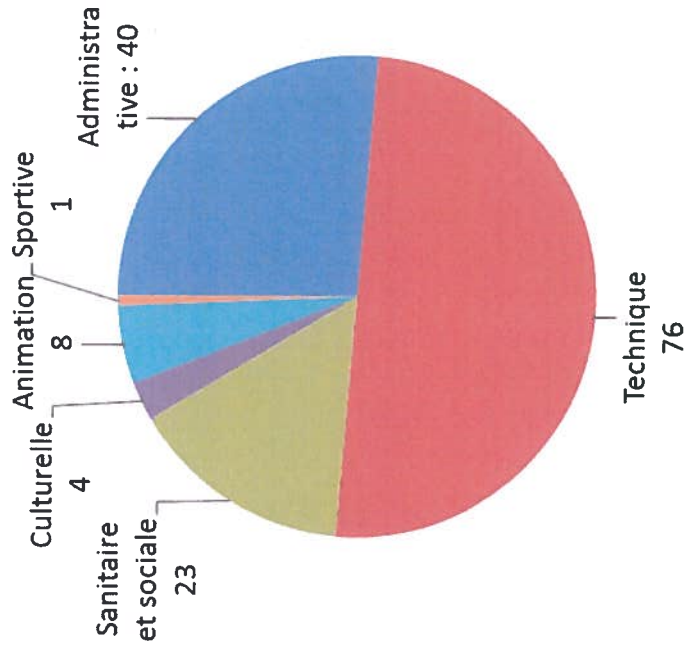
Les départs en retraite	2015	2016	2017	2018	2019	2020
- confirmés	6	1	4	2		
- potentiels				5	6	2

✓ Chaque départ fera l'objet d'une étude afin de déterminer si l'agent doit être remplacé ou si une réorganisation peut être opérée sans remplacement

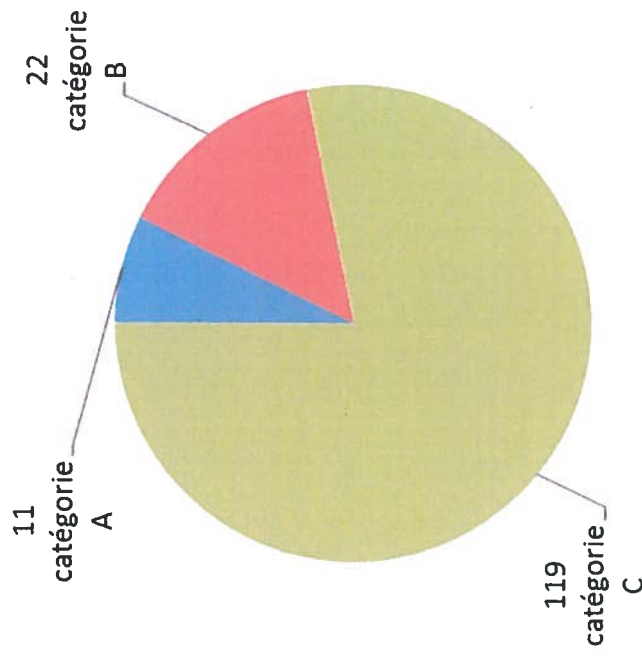


V-v – Les frais de personnel

La répartition des fonctionnaires par filière



La répartition des fonctionnaires par catégorie



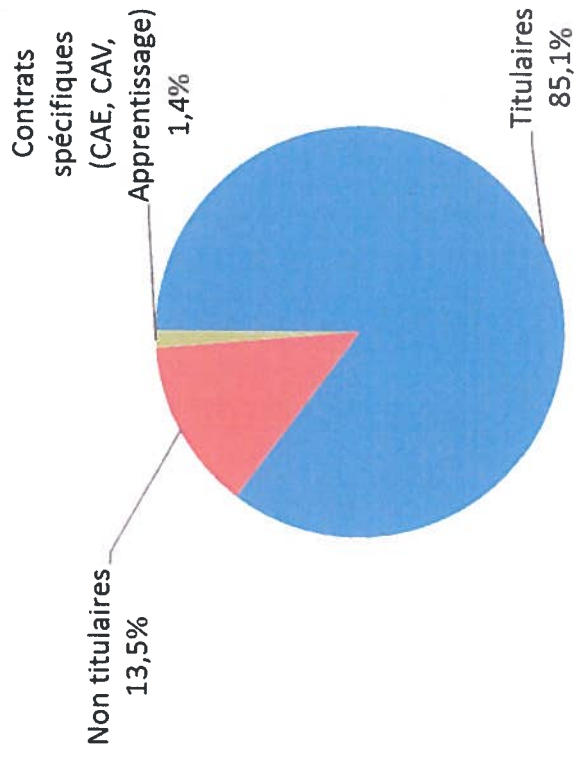
- ✓ Le nombre de titulaires a baissé de 157 à 152 entre fin 2015 et fin 2016. Il s'agit de 5 postes de catégorie C (3 en filière technique, 1 en filière animation et 1 en filière sportive)
- ✓ A fin 2017, le nombre de titulaires est estimé à 148, soit une nouvelle baisse.



Neuville-en-Ferrain
BUDGET 2018 - DOB

V-v – Les frais de personnel

Répartition des rémunérations brutes

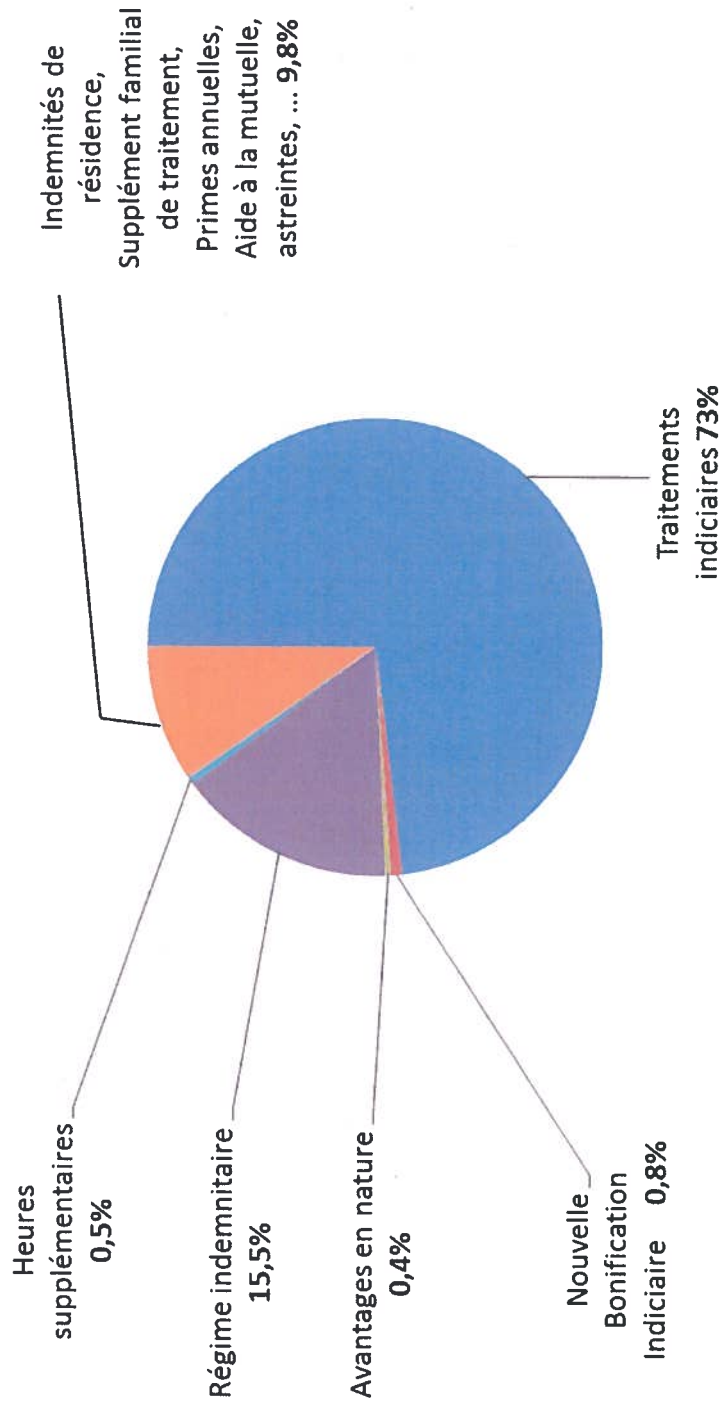


Année 2016 (données du compte administratif)	Rémunérations brutes 2016
Titulaires	4 150 253,00 €
Non titulaires	658 075,00 €
Contrats spécifiques (CAE, CAV, Apprentissage)	66 847,00 €
Total	4 875 175,00 €



V-v – Les frais de personnel

Zoom sur la rémunération brute des titulaires (2016)

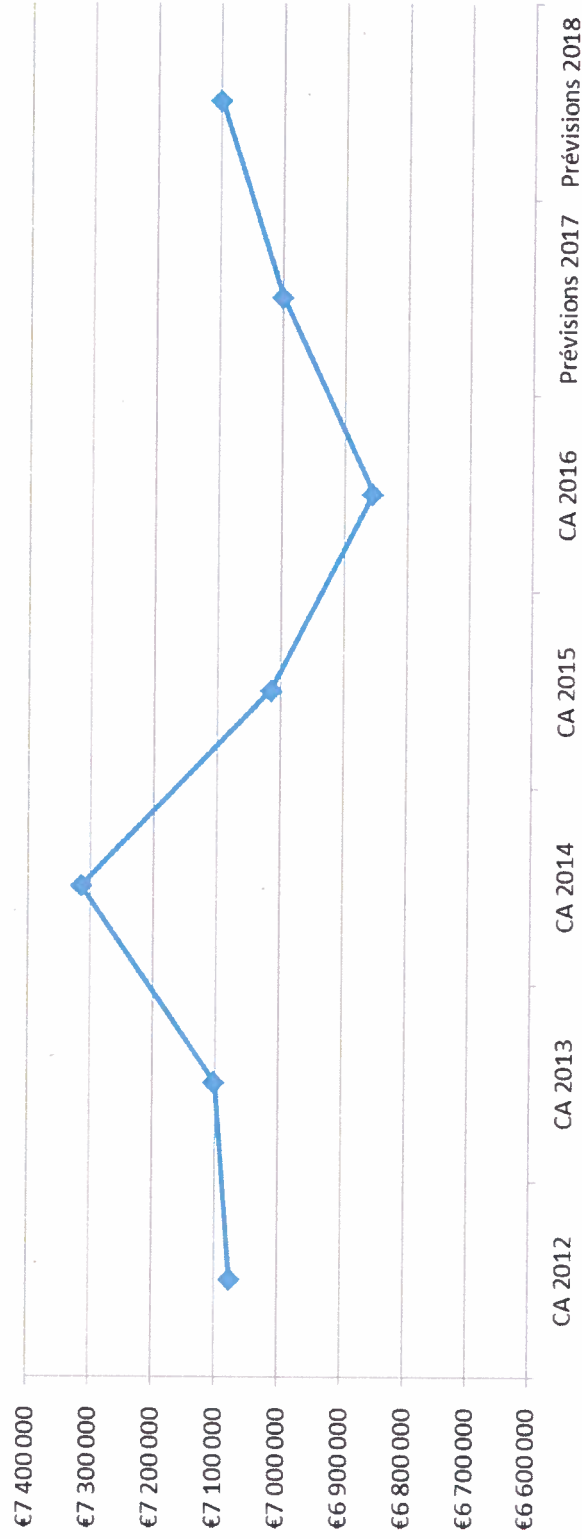


- ✓ La durée effective du temps de travail dans la collectivité est de 1 607 heures. Les agents sont annualisés, le temps de travail est géré pour la majeure partie par une badgeuse.
- ✓ Les heures supplémentaires payées sont ainsi maîtrisées (0,6% en 2015, 0,5% en 2016).



Neuville-en-Ferrain BUDGET 2018 - DOB

Chapitre 012



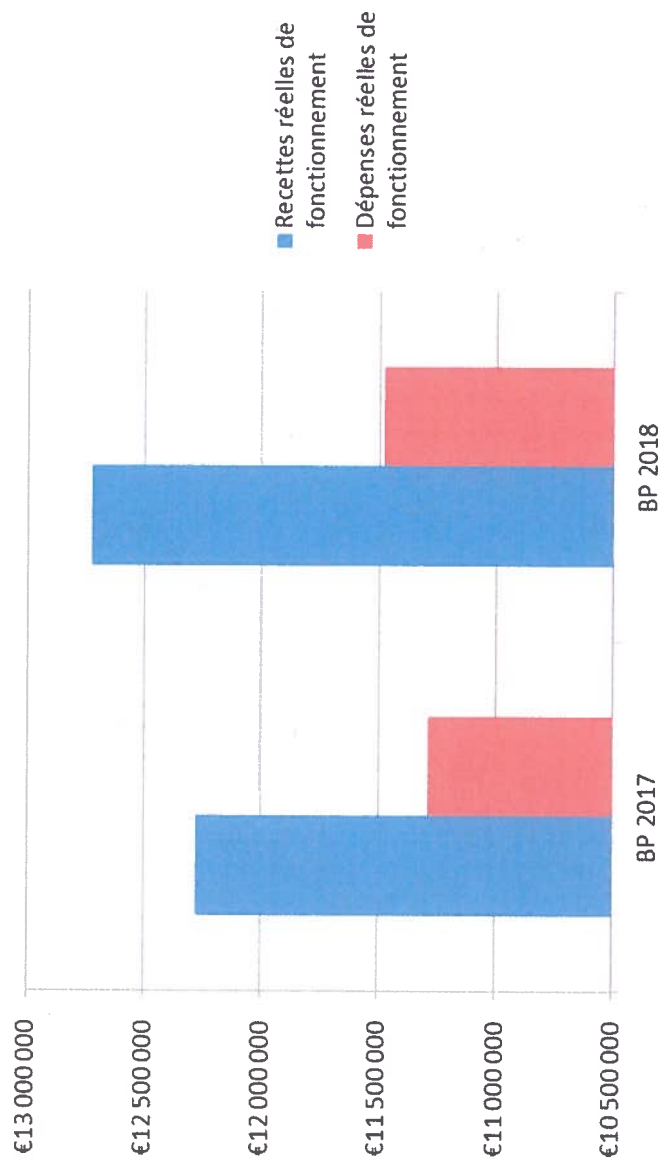
✓ Malgré la réduction des effectifs titulaires, la masse salariale est en hausse. Cette augmentation est notamment liée :

- au dispositif PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière,
- à l'augmentation du point d'indice en 2016 et 2017,
- aux besoins de remplacement (maladie, maternité, retraite).



Neuville-en-Ferrain
BUDGET 2018 - DOB

V-vi – La perspective pour 2018





VI - La section d'investissement

- ✓ Un capital de dette de 908 957 € pour 2018.
- ✓ Des dotations aux amortissements estimées à 350 000 €.
- ✓ Des recettes au titre du FCTVA estimées à 80 000€.
- ✓ L'objectif d'un prélèvement d'au moins 875 000 euros.
- ✓ La poursuite du processus de désendettement.
- ✓ Le recours mesuré à l'emprunt d'un montant estimé à 500 000 euros.
- ✓ Des priorités d'investissement :
 - la toiture de la salle de sport Fiévet 300 000€
 - L'éclairage public 250 000€
 - Le développement de la vidéosurveillance
 - La mise en œuvre du PPI



VI - La section d'investissement

VI-i – Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2017-2019

- ✓ Suite à un état des lieux de l'état du patrimoine, une liste de travaux à réaliser sur les bâtiments publics a été arbitrée à court terme (1 à 3 ans), à moyen terme (4 à 6 ans) et à long terme (7 à 10 ans) fin 2016.
- ✓ L'enveloppe nécessaire pour la réalisation des travaux à court terme s'élevé à 2,6 millions d'euros.
- ✓ L'objectif fixé est d'inscrire 3 millions d'euros de propositions nouvelles d'investissements de 2017 à 2019, dont au moins 1 million en 2018.
- ✓ Les résultats de l'exercice 2016 ont d'ores et déjà permis d'inscrire plus de 1 400 000€ en 2017.
- ✓ En 2018, 1 million de propositions nouvelles pourra être inscrit en 1^{ère} phase dès le vote du BP, avec la perspective d'augmenter cette somme en 2^{ème} phase lors de la reprise des résultats 2017.

Neuville-en-Ferrain
BUDGET 2018 - DOB



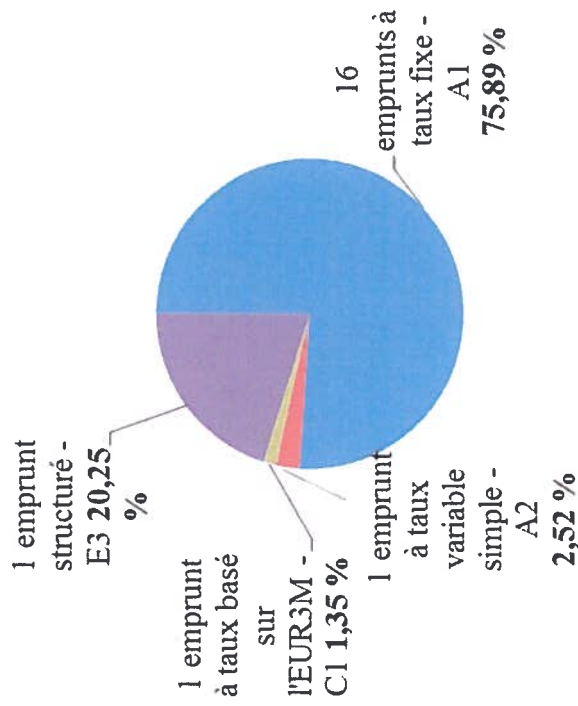
Le financement du PPI s'appuiera sur les éléments suivants :

- ✓ La hausse de l'autofinancement à partir de 2018 avec l'ouverture de la ZAC du Petit Menin.
- ✓ Des dossiers de demande de subventions d'équipement à constituer, notamment auprès de l'Etat (DETR et FSIL) et de la MEL (fonds de concours).
- ✓ A court terme, un recours à l'emprunt globalement estimé à 1 million d'euros dont 500 000 euros envisagés en 2018. Cette limitation des sommes empruntées permettra de réduire davantage l'endettement de la commune.
- ✓ L'objectif poursuivi d'un encours de dette réduit à 10 millions d'euros et une dette par habitant inférieure à 1 000€ en 2020.

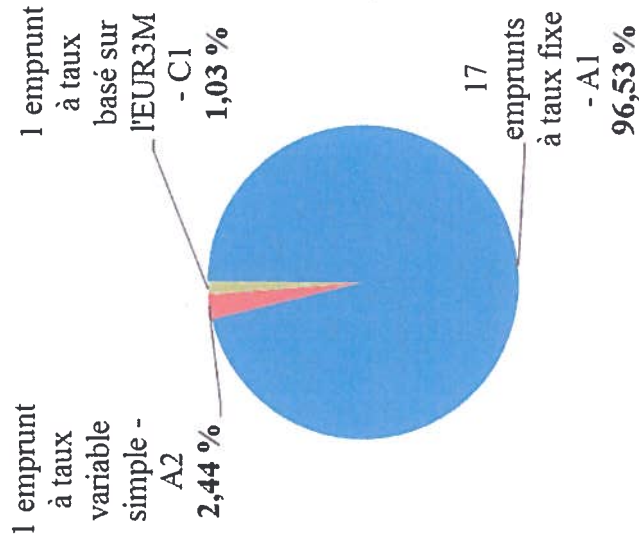


VI-ii – La typologie de l’encours de la dette

% de l’encours (CA 2016)



% de l’encours au 01/07/2017





Neuville-en-Ferrain
BUDGET 2018 - DOB

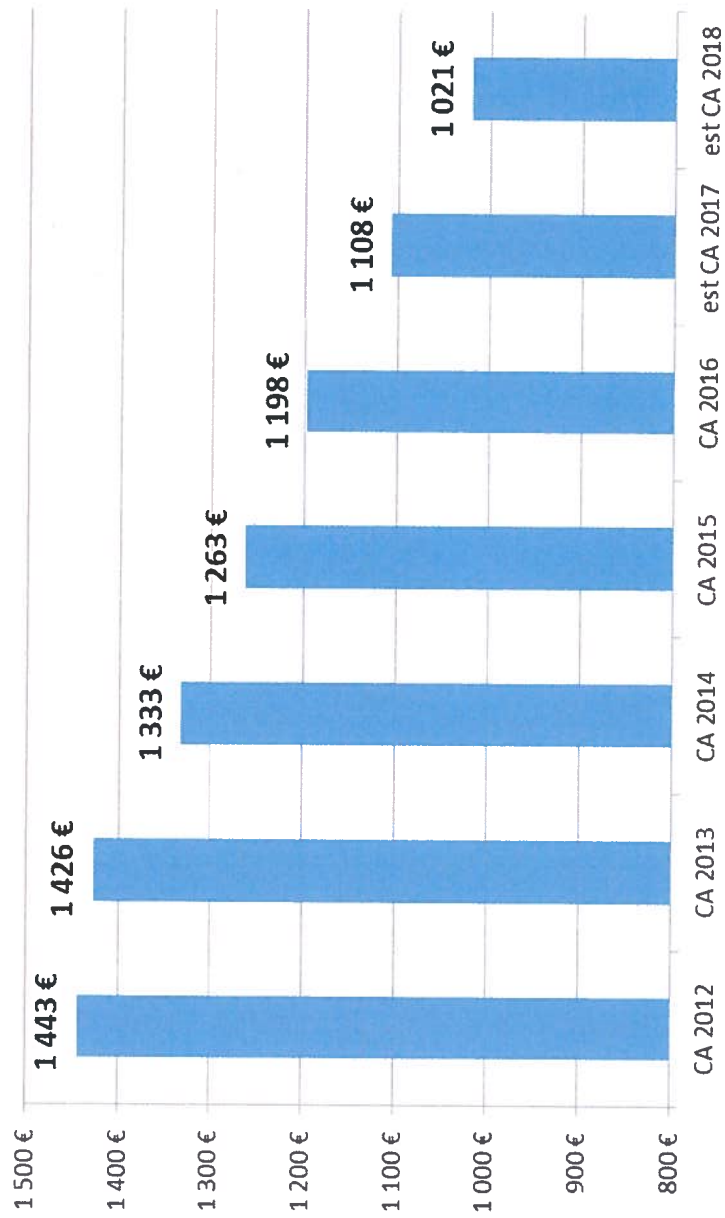
VI-i – L'évolution de l'endettement

ANNÉE	EMPRUNTS	NOUVEAUX EMPRUNTS	AMORTISSEMENT ACTUEL	NOUVEAUX AMORTISSEMENTS	INTÉRÊTS ACTUELS	NOUVEAUX INTÉRÊTS	ANNUITÉ	ENCOURS
2008	4 300 000,00		786 696,51		520 911,21		1 307 607,72	
2009	900 000,00		788 242,69		634 581,44		1 422 824,13	
2010	500 000,00		773 135,60		628 283,86		1 401 419,46	
2011	500 000,00		742 719,29		620 424,45		1 363 143,74	14 487 655,00
2012	750 000,00		741 096,23		601 517,09		1 342 613,32	14 496 558,77
2013	900 000,00		814 029,85		624 339,34		1 438 369,19	14 582 528,92
2014	85 000,00		852 552,97		625 990,86		1 478 543,83	13 814 975,95
2015	150 000,00		866 764,53		587 957,48		1 454 722,01	13 098 211,42
2016	260 000,00		915 070,48		554 999,98		1 470 070,46	12 443 140,94
2017			929 400,00		524 229,74		1 453 629,74	11 513 740,94
2018		0	908 957,20		494 457,92		1 403 415,12	10 604 783,74
2019		500000	850 643,76	0,00	458 726,38	0,00	1 309 370,14	10 254 139,98
2020		500000	829 853,21	33 333,33	423 343,41	10 000,00	1 296 529,95	9 890 953,44



Neuville-en-Ferrain
BUDGET 2018 - DOB

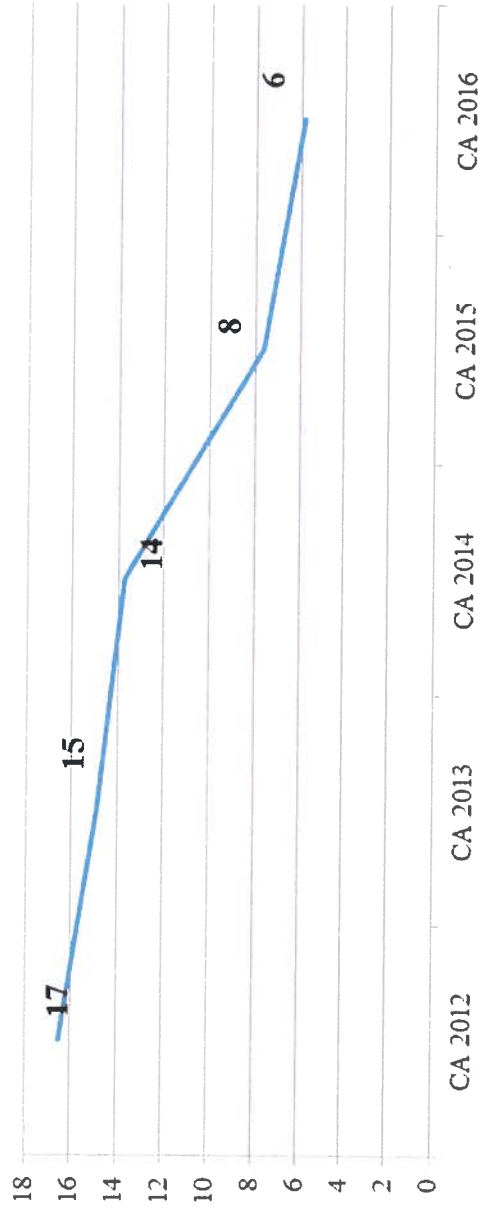
VI-iv- La dette par habitant





VI-v- La capacité de désendettement

Capacité de désendettement (en années)



✓ L'objectif pour l'avenir est de maintenir la capacité de désendettement de la commune inférieure à 12 ans et ainsi respecter la « règle d'or ».



Neuville-en-Ferrain
BUDGET 2018 - DOB

VII - En résumé les orientations pour 2018

Progression estimée du BP 2018/BP 2017	Δ	%
--	---	---

Section de fonctionnement	+ 375 000 €	+ 3,0%
Recettes	+ 375 000 €	+ 3,0%
Dépenses nouvelles	+ 200 000 €	+ 1,8%
dont ressources humaines	+ 250 000 €	+ 3,5%
dont autres services	- 50 000 €	-1,2%
Virement à la section d'investissement	+ 175 000 €	+ 25,0%

Section d'investissement	+ 325 000 €	+ 19,8%
Virement de la section de fonctionnement	+ 175 000 €	+ 25,0%
emprunt nouveau	- €	0,0%
recettes nouvelles	+ 150 000 €	+ 152,6%
remboursement du capital	- 20 000 €	-2,2%
propositions nouvelles et travaux en régie	+ 345 000 €	+ 48,6%



VII - En résumé les orientations pour 2018

- ✓ Des incertitudes liées au contexte macro-économique.
- ✓ Maîtriser les crédits alloués afin de constituer une épargne.
- ✓ Poursuite du PPI mis en œuvre pour la période 2017-2019.
- ✓ Réduire l'endettement et limiter autant que possible le recours à l'emprunt.
- ✓ Faire face aux nouvelles orientations de l'Etat, qui nous oblige à contracter nos dépenses, à accroître notre autofinancement et à réduire notre endettement.
- ✓ Respecter l'engagement de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale.
- ✓ Poursuivre les mutualisations et les groupements de commandes sources d'économies d'échelle.
- ✓ Explorer toutes les pistes possibles pour identifier de nouvelles recettes et sources de financements.

**Neuville-en-Ferrain
BUDGET 2018 - DOB**



MERCI DE VOTRE ATTENTION !